

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 18 MAI 2017

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	8
- Nombre de votants :	9
- Convocation du Comité de Gestion le :	10.05.2017
- Convocation distribuée le :	10.05.2017
- Affichage du compte-rendu le :	24.05.2017

PRESENTS :

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME POYDENOT, Membres du Conseil Municipal
 - M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
 - MME DESCHASEAUX, MME RANNOU, Mme TAHAR, Représentantes des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME VOSGIEN, MME LAURENT, MME DESCHAMPT, Directeurs des écoles

POUVOIR :

- MME LEROY à M. BREUILLE

EXCUSÉS :

- MME COMBEAU, M. BENYAICH, Représentants des parents d'élèves

ABSENTES :

- MME DOLATA, MME PAGELOT, Membres du Conseil Municipal

&

1) Bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement du nouveau PEdT

M. THOUVENOT présente le bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement. Il détaille le nombre d'enfants accueillis dans les différents dispositifs périscolaires ainsi que les taux d'encadrement, ces taux sont supérieurs à ceux exigés par la réglementation DDSCS.

Il présente également un comparatif des fréquentations aux P'tits Répits et aux Épa'temps (pour l'année scolaire 2016-2017) et aux TAG / ATS (pour l'année scolaire 2015-2016). On constate une baisse de la fréquentation ; l'objectif de la réforme des rythmes scolaires qui était de favoriser des journées plus courtes pour les enfants est donc atteint.

M. THOUVENOT fait le point sur la qualification des animateurs qui interviennent sur les différents dispositifs gérés par la commune. Le taux de qualification à Essey-lès-Nancy est bien supérieur au taux exigé par la réglementation en vigueur.

Il détaille les mesures de sécurité prises suite aux événements tragiques de 2015.

M. BREUILLE ajoute que les visiophones fonctionneront dans toutes les écoles très prochainement. L'entreprise ne peut y travailler que les mercredis après-midi.

M. BREUILLE évoque la possibilité de revenir à une semaine d'école de 4 jours, il indique que la décision pourrait être prise au plus tard pour la rentrée de septembre 2019. Il propose donc une concertation avec les enseignants et avec les parents.

Mme TAHAR souligne que beaucoup de parents souhaiteraient revenir à la semaine de 4 jours.

Mme PICARD-MORLOT précise que s'il y a concertation, l'avis émis doit être pris en compte, elle rappelle que pour les nouveaux rythmes scolaires, la mise en place à la rentrée 2013 semblait prématurée à l'équipe enseignante mais que cela a été fait.

M. MASSON souligne que revenir à la semaine de 4 jours rallonge de fait la journée scolaire des enfants avec les effets négatifs sur l'apprentissage mis en avant par les enquêtes PISA.

M. CARDINAL rappelle que la priorité est l'intérêt des enfants, qu'il faut prendre le temps de la réflexion.

M. BREUILLE indique que s'il n'y a pas de nette majorité qui se dégage suite aux concertations, la municipalité devra trancher.

M. MASSON souhaiterait disposer du support de présentation pour le dernier conseil d'école, il ajoute que cette année scolaire a été la première année où un réel partenariat entre l'équipe enseignante de l'EAC et l'équipe d'animation a été mis en place, avec des projets communs.

Mme PICARD-MORLOT reconnaît la qualité des animations mais s'interroge sur la diminution de la fréquentation, notamment à Mouzimpré.

M. LAURENT rappelle que c'était un des objectifs de la collectivité.

Mme SIMONNET entend tout de même la remarque. Elle ajoute que le dispositif Épa'temps / P'tits Répits est facturé 1€ par soir et que les familles inscrivait les enfants tous les soirs pour cette année scolaire. À la rentrée prochaine, elles auront la possibilité d'inscrire leur enfant qu'un seul soir par semaine donc si la baisse de fréquentation est due au coût cela devrait se résorber.

Mme LAURENT constate que le fait de moins participer aux dispositifs périscolaires améliore la qualité de vie des enfants.

2) Point sur les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2017

Mme LANZONI présente le tableau ci-dessous :

Point sur les inscriptions scolaires au 18/05/2017 Rentrée de septembre 2017

Ecoles maternelles	Enfants de 2013	Enfants de 2014	Total
Delaunay	1	3	4
Galilée	0	21	21
Prévert	- 2012 : 1 - 2013 : 4	45	50

Ecoles élémentaires	Enfants de ...	Enfants de 2011	Total
Ecole du centre	- 2007 : 1 - 2009 : 1 - 2010 : 1	37	40
Ecole de Mouzimpré	- 2008 : 1 - 2010 : 1	43	45

M. THOUVENOT indique qu'on aurait pu s'attendre à plus d'inscriptions car il y a eu plus de naissance en 2014 (124 naissances sur la commune alors que la moyenne est d'environ 80-90).

Mme VOSGIEN souhaiterait que soit posée la question de la carte scolaire car très peu d'enfants sont inscrits à Delaunay, le secteur est vieillissant.

Mme SIMONNET précise que ce tableau ne tient compte que des inscriptions définitives dans les écoles et non des demandes de dérogations qui sont en attente de validation. Elle ajoute que le problème est la scolarisation en élémentaire car en toute logique les enfants scolarisés à Prévert iront à l'EAC et ceux scolarisés à Delaunay et à Galilée iront à l'EPM.

Sur le sujet des dérogations, M. BREUILLE précise que s'il y aura une certaine rigidité sur les dérogations extérieures, les dérogations internes (intra-Essey) bénéficieront de plus de souplesse.

3) Information sur la rotation des ATSEM

Ecole Delaunay	1) Dominique APPENZELLER
	2) Agnès LINTZ
	3) nouvelle embauche (« contrat d'avenir »)

Ecole Galilée	1) Marcelle SAMSON
	2) Kim TRAN
	3) nouvelle embauche (« contrat d'avenir »)

Ecole Prévert	1) Laura CHIBANE
	2) Virginie PONTES
	3) Denise MULLER
	4) Aurélie VIBERT
	4) nouvelle embauche (fonctionnaire)

M. BREUILLE indique qu'avec le recrutement de 3 ATSEM, l'effectif sera complet, il y aura une ATSEM par classe dans les 3 écoles maternelles.

4) Point informatique

M. LAURENT présente les dotations prévues pour l'année 2017 (renouvellement et nouvelles dotations).

Il indique qu'une étude technique est en cours pour l'installation du Wifi dans l'annexe de l'école Prévert (située dans les bâtiments de l'EAC), il ajoute que l'installation du Wifi ne dépend pas de la commune mais de la Métropole du Grand Nancy et que la planification de l'installation semble prévue pour cet été.

Mme PICARD-MORLOT précise que son école a un besoin urgent d'un visualiseur avec le TBI qui a été livré, dotation qui n'est pas prévue pour 2017 alors que l'appareil photo numérique n'est pas indispensable car les photos peuvent être prises avec les tablettes.

M. BREUILLE donne son accord pour l'achat d'un visualiseur pour l'EPM en lieu et place de l'appareil photo numérique.

Mme LAURENT rappelle que son école possède déjà un visualiseur et souhaiterait un vidéoprojecteur fixe pour la nouvelle bibliothèque.

M. MASSON souligne qu'il est préférable de favoriser la technologie sans fil, qui peut être utilisée plus facilement. Il ajoute ne pas avoir besoin d'un appareil photo numérique car il dispose de tablettes. Il a par ailleurs proposé à Mme RIFF (enseignante de la classe 5 de Prévert) de bénéficier de la valise à tablette de l'EAC.

M. LAURENT revient sur l'achat de micro-enregistreur (prévu pour les écoles Delaunay, Galilée, Prévert et EAC). Mme PICARD-MORLOT indique en posséder un, Mme VOSGIEN et Mme LAURENT disent ne pas en avoir besoin ; Mme DESCHAMPT doit consulter ses collègues. Quant à M. MASSON, il précise avoir emprunté celui de la circonscription et l'avoir endommagé, il va donc le rembourser à la circonscription et faire réparer celui déjà en sa possession.

Mme PICARD-MORLOT souhaite revenir sur l'enveloppe budgétaire de 500€ pour l'achat d'applications abordée lors de la Caisse des Ecoles du 23 mars 2017. Elle a fait une demande auprès du gestionnaire du Collège Emile Gallé qui l'a informée ne pas être au courant de cette enveloppe et qu'afin de débloquer cette enveloppe budgétaire, il faut que cela passe auparavant au Conseil d'Administration du collège. M.CARDINAL a pris note de cette mauvaise circulation d'informations.

5) Fête aquatique

M. MASSON précise que la fête aquatique concerne essentiellement les classes de CE2 et que cela fait plusieurs années que la commune finance le transport sur le budget communal (ligne budgétaire « transport piscine ») alors que cela ne fait pas partie des séances d'apprentissage de la natation et ne rentre donc pas dans le projet global d'enseignement. Le règlement de cette facture est abordé tous les ans en Caisse des écoles.

M. BREUILLE indique que la commune prendra en charge une nouvelle fois ce transport mais qu'il faudra désormais l'inclure dans le budget transport piscine.

6) Questions diverses

- Mme PICARD-MORLOT s'interroge sur le type d'alarme à utiliser en cas d'intrusion. Ce signal sonore doit être différent de l'alarme incendie et du signal PPMS. M. CARDINAL informe qu'il y a une réunion à ce sujet prévue le 20 septembre 2017 pour essayer d'harmoniser les différents types d'alarme et qu'ensuite consigne sera donnée aux directeurs d'écoles.
M. MASSON précise qu'il a déjà procédé au 1^{er} exercice anti-intrusion en commun avec les services du pôle jeunesse.
- Le bilan des classes de découverte a été très positif dans les 2 écoles. Les enseignants des 2 écoles se sont concertés et proposent des dates possibles : soit les 4 classes en même temps du 16 au 20 avril 2018, soit 2 classes du 16 au 20 avril 2018 et 2 classes du 14 au 18 mai 2018 ou du 09 au 13 avril 2018.
Mme PICARD-MORLOT souhaiterait des garanties si les 4 classes partent ensemble comme assez de place dans la cordonnerie, les salles de classe disponibles et assez de bateaux pour que 2 classes puissent faire de la voile

en même temps. Elle ajoute qu'elle souhaiterait également visiter le Village-Musée du Der en arrivant. Ce point pose problème au niveau de l'organisation actuelle du transport, les classes étant accompagnées par des animateurs du pôle jeunesse.

- M. CARDINAL indique qu'il peut être intéressant pour les écoles de travailler sur le renaturation du Grémillon.
- M. MASSON souhaite qu'il y ait davantage de concertation avec les services de la mairie concernant la signature des PAI en début d'année, la présence d'un agent du pôle jeunesse lui semble indispensable car les enfants bénéficiant d'un PAI sont susceptibles de fréquenter les dispositifs du pôle jeunesse. Le Pôle Jeunesse faisant le même constat, il est répondu qu'un agent du Pôle sera présent lorsqu'il sera invité.
- Mme SIMONNET informe que la visite des écoles aura lieu fin juin pour l'EAC et fin août pour les autres écoles.

La séance est levée à 19h05.

Pour Extrait,

Le Président

Michel BREUILLE

